



AMAP Les Paniers du Chablais

Contrat d'engagement : Fromage de chèvre

Année 2024

Entre l'adhérent : Mme, M. :

Adresse :

Tél : Courriel :

Et le Producteur : Sylviane & Noémie Collet - GAEC Le Clos aux Chèvres (415 route Essert-La-Pierre - 74430 Saint-Jean-D'Aulps - tel : 06/24/78/51/52 contact - Noémie Collet <noemie-collet@hotmail.fr>

Dans ce contrat, il est convenu l'approvisionnement **toutes les 2 semaines** en Paniers « produits laitiers de chèvres AB » **pour la période du 1^{er} mars 2024 au vendredi 6 décembre 2024, soit 21 semaines.** Vous pouvez ouvrir un crédit lait vous permettant un complément de commande ponctuel, que vous pouvez approvisionner par chèque tout au long de l'année.

Cocher le type de paniers désirés et de produits laitiers complémentaires, qui constitueront votre commande toutes les deux semaines :

QUANTITE	PRIX UNITE	TOTAL POUR 21 DISTRIBUTIONS	TYPE	QUANTITE	PRIX UNITE	TOTAL POUR 21 DISTRIBUTIONS	TYPE
<input type="checkbox"/> Petit	9.50 €	199.50 €	FROMAGES	<input type="checkbox"/> 2	1.90 €	39.90 €	YAOURTS NATURES
<input type="checkbox"/> Moyen	13.50 €	283.50 €		<input type="checkbox"/> 4	3.75 €	78.75 €	
<input type="checkbox"/> Grand	19 €	399 €		<input type="checkbox"/> 6	5.65 €	118.65 €	
<input type="checkbox"/> 2	2.10 €	44.10 €	FLANS	<input type="checkbox"/> Autres € €	YAOURTS Châtaignes, framboises, myrtilles
<input type="checkbox"/> 4	4.20 €	88.20 €		<input type="checkbox"/> 2	2.00 €	42.00 €	
<input type="checkbox"/> 6	6.30 €	132.30 €		<input type="checkbox"/> 4	3.95 €	82.95 €	
<input type="checkbox"/> Autres € €	SERAC	<input type="checkbox"/> 6	5.95 €	124.95 €	FAISSELLE
<input type="checkbox"/> 1 x 200gr	3.90 €	81.90 €		<input type="checkbox"/> Autres € €	
<input type="checkbox"/> 2 x 200gr	7.60 €	159.60 €		<input type="checkbox"/> 4	4.10 €	86.10 €	
<input type="checkbox"/> Autres € €	CREDIT LAIT	€		
MONTANT TOTAL					€	

Le Producteur s'engage :

- à livrer personnellement, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, le panier de produits laitiers de chèvres, de l'Adhérent, produits par ses soins,
- à informer à la demande, sur le lieu de livraison, l'Adhérent sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement, de l'Adhérent et conforme à la Charte des AMAP,
- à encaisser chaque chèque de paiement en début de mois,
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais".

L'Adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre son panier, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association,
- à accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier,
- à respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais",
- à trouver son remplaçant en cas de départ anticipé (s'il n'y a pas de liste d'attente).
- à remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de « le Clos aux Chèvres » soit :
 - 1 chèque de Euros OU 3 chèques de Euros

En cas de non-respect d'une de ces clauses, l'association décide si le contrat est maintenu ou résilié.

L'association "Les paniers du Chablais", a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée en la personne de la Présidente de l'association.

Signature du producteur

Signature de l'adhérent

A Le.....